

**Présidence :** .....

**Groupe "Les Verts"**

.....

**Groupe Socialiste**

.....

.....

**Groupe PLR**

.....

.....

**Groupe "Fourmi Rouge"**

.....

.....

**Groupe UDC**

.....



**MUNICIPALITÉ**

PREAVIS N° 44-2013

AU CONSEIL COMMUNAL

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alberto Mocchi intitulé "pour des potagers urbains dans les quartiers de Renens"

**Date proposée pour la séance de la Commission :  
Mercredi 20 novembre 2013, à 19 h.00  
Au Centre Technique Communal**

14 octobre 2013

P R E A V I S No 44-2013

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alberto Mocchi intitulé "pour des potagers urbains dans les quartiers de Renens"

---

Renens, le 14 octobre 2013/AP/svb

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le but du présent préavis est de répondre au postulat relatif à la création de potagers urbains dans les quartiers de Renens, déposé lors de la séance du Conseil communal du 13 septembre 2012, par M. le Conseiller communal Alberto Mocchi. Celui-ci a été directement transmis à la Municipalité pour étude et rapport.

M. Mocchi propose à la Municipalité d'étudier la création de petites parcelles potagères situées au cœur des quartiers d'habitation. Réalisées aux abords des immeubles, elles occuperaient des espaces jusque-là peu ou pas utilisés. Le développement de potagers urbains doit être incité car il favorise une alimentation saine, une activité physique régulière et la création de liens de voisinage cordiaux.

**Définition du "potager urbain"**

Les potagers urbains, appelés également "jardins communautaires", sont différents des jardins familiaux traditionnels comme ceux aménagés jusqu'ici à Renens. En effet, contrairement à ces derniers, les potagers urbains ne comportent ni cabane de jardin, ni coin grillades ou plate-bande fleurie. On gagne ainsi de la place et, sur une même surface, davantage de personnes peuvent s'adonner au jardinage.

Historiquement, cette façon de procéder s'est développée au début des années 90 suite aux listes d'attente pour l'obtention de jardins familiaux qui s'allongeaient, alors que les espaces dévolus aux jardiniers amateurs disparaissaient au profit d'une densification des agglomérations.

Les potagers urbains comblent une lacune de l'offre en colonisant les espaces verts mal ou non utilisés, notamment les surfaces engazonnées au pied de grandes barres d'immeubles.

La Ville de Lausanne a expérimenté ce procédé dans le quartier de la Bourdonnette où une quarantaine de familles cultive des légumes sur une bande tampon entre les immeubles

d'habitation et la paroi anti-bruit qui longe l'autoroute. Elle a repris cette idée dans le cadre de l'exposition "Lausanne jardins 2010" en aménageant "un plantage" dans le quartier de Praz-Séchaud, selon les mêmes critères. Depuis, une dizaine de "plantages" a été réalisée selon le même concept permettant ainsi à 330 lausannois de disposer de quelques mètres carrés de jardin.

D'autres villes romandes ont inauguré des potagers urbains, notamment à Meyrin en 2012 ou encore au Grand-Saconnex, en périphérie genevoise.

### **Philosophie du "potager urbain"**

Ces jardins correspondent à une forme de gestion en commun d'un terrain par un groupe d'habitants d'un même quartier. L'existence d'un jardin collectif repose donc sur une dynamique participative. Les habitants le cultivent ensemble en vue de récolter fruits et légumes. En plus de l'espace potager, il n'est pas rare que des zones naturelles y soient créées en vue de favoriser l'accroissement de la biodiversité en flore et faune (insectes, oiseaux...) locales.

Les jardins collectifs peuvent aussi avoir des vertus thérapeutiques : considéré comme un « loisir vert », leur culture permet aux jardiniers d'allier l'exercice physique, la détente en plein air et la contemplation de la nature. Le contact et le plaisir procurés par le travail de la terre permettent à des personnes de répondre à leurs aspirations par une relation étroite avec la nature. Les jardins collectifs représentent des espaces de liberté, d'autonomie et de créativité. Produire quelque chose par soi-même, montrer à d'autres ce que l'on a produit, partager avec le collectif des fruits et des légumes ou en donner à des amis ou à la famille peuvent être source de valorisation et d'estime de soi.

Ne correspondant aucunement à des parcelles individuelles démarquées telles qu'on les trouve à ce jour dans les jardins familiaux renanais, les potagers urbains contribuent à renforcer les liens sociaux entre des personnes de générations, de conditions, de classes sociales et d'ethnies différentes. Ils sont aussi des lieux au sein desquels les jardiniers ont la possibilité de partager et de renforcer des valeurs telles que la solidarité, la convivialité, la tolérance ou encore la bonne entente. Il n'est pas rare que ces lieux puissent être le point de départ d'initiatives favorisant la cohésion sociale (organisation de fêtes, de tables d'hôtes, etc.). Pour certains, les jardins collectifs sont une réponse à l'anonymat de la ville. Ils contribuent également à éveiller l'esprit d'entraide auprès des personnes et des collectivités qui les avoisinent.

Avoir un impact écologique sur l'espace urbain, voilà encore une autre fonction que les jardins collectifs urbains peuvent revêtir. Les pratiques respectueuses de l'environnement y sont, en effet, favorisées : culture de plantes indigènes, redéfinition de la notion et de la liste des « mauvaises herbes », prohibition des fongicides, des pesticides ou des désherbants chimiques, valorisation des eaux de pluie, fabrication et utilisation du compost sur place à partir de déchets organiques.

Reposant sur une dynamique participative, les potagers urbains s'appuient sur une volonté d'implication des habitants dans la réflexion associée non seulement aux premiers aménagements d'un jardin, mais aussi à son animation régulière (plantations nouvelles, entretien, gestion de l'association, fêtes, activités annexes,...). En effet, toutes les décisions

d'aménagement, de plantations, d'animation et de gestion du jardin sont prises par l'ensemble des jardiniers.

### **Contexte actuel**

A ce jour, la Commune dispose de 251 jardins familiaux de 35 à 100 m<sup>2</sup>, répartis sur 9 sites différents. Ils sont gérés par le Groupement des jardins familiaux de Renens, composé d'un président et de un à deux représentants par site.

Une assemblée générale annuelle fait office d'organe délibérant. Elle s'appuie sur le Règlement des jardins familiaux, édité par la Municipalité et régulièrement remis à jour, avec une dernière mouture en 2011 qui incorpore des articles concernant la prohibition de produits phytosanitaires et autres dés herbants.

De plus, quelques jours avant le dépôt du postulat, un contrat de prêt à usage sur la parcelle No 2'682, située à la rue de la Paix, a été signé entre la Ville et trois étudiants domiciliés à Renens, afin de cultiver le premier potager communautaire. Il est évidemment trop tôt pour en tirer un premier bilan.

Dans le domaine des intentions, des contacts avaient été pris avec certaines gérances, notamment dans le quartier de la Piscine où de grandes surfaces engazonnées stériles seraient des parcelles tout à fait propices à l'exploitation de potagers urbains, mais ces demandes sont restées sans réponse.

### **Position de la Municipalité**

La Municipalité est convaincue par l'utilité et le côté novateur des potagers urbains. Il s'agit d'une démarche qui ne peut pas être imposée. Idéalement, l'initiative doit venir directement des intéressés, d'un groupe d'intérêt, d'une association ou autre. Si la Municipalité ne peut imposer ce concept aux habitants et aux gérances, elle veut jouer un rôle de facilitateur en soutenant les différentes initiatives individuelles ou de groupes. Elle veut également stimuler des intérêts et des initiatives par de l'information dans son journal communal et sur le site renens.ch. Elle saisira aussi des occasions telles que des réunions de quartier pour présenter un tel projet. Elle reste, avec ses services communaux, à disposition pour soutenir et coordonner toute initiative.

La Municipalité tient à initier un projet dans le cadre des aménagements de la place de jeux des Paudex (voir plus loin). Elle étudiera aussi, dans certains cas, la création de potagers dans des projets urbains, comme celui de "Malley-Centre".

### **Création d'une charte**

Il n'est pas nécessaire qu'une charte soit rédigée au démarrage, avant toute activité sur le potager. Elle sera même sans doute plus riche si elle est conçue par la suite par les jardiniers amateurs selon leurs envies et les conditions d'aménagements, sur les bases des expériences vécues au sein du projet, d'autant plus pour un premier projet sur Renens.

La charte peut être le document fondateur d'un projet collectif, elle définit sur le papier les objectifs et la philosophie de celui-ci. Il est important d'y préciser les valeurs et la finalité communes auxquelles tous les participants choisissent d'adhérer.

La création d'une charte doit pouvoir refléter les objectifs et attentes du groupe de jardiniers concernés, mais elle peut être modulée au cours du temps en fonction des propositions faites par les membres du collectif.

Un concept de charte, pourrait être présenté en séance d'information à la population avec comme objectifs la sensibilisation voire l'adhésion et l'inscription de citoyens intéressés.

### **Projet de réaménagement du parc des Paudex**

En attendant les projets à long terme dans les futurs quartiers, la Municipalité propose de répondre à la demande du postulant par une réalisation concrète et immédiate avec la création d'un potager urbain dans le cadre du réaménagement du parc des Paudex, qui a été approuvé par le Conseil communal le 11 octobre 2012.

En effet, l'intention était d'implanter un verger communautaire et une prairie fleurie à l'Ouest du parc formant ainsi une zone tampon avec le quartier "En Belle Vue". Le verger serait créé en lieu et place de la prairie fleurie et le potager urbain prendrait alors avantageusement place sur la parcelle ainsi libérée.

Son dimensionnement sera évalué selon le nombre d'habitants riverains intéressés par le projet.

De conception simple et de ce fait peu onéreux, l'aménagement du potager urbain sera intégré aux coûts liés à l'ensemble du réaménagement du parc.

Après avoir tiré un bilan de cette première réalisation, une présentation de l'expérience sera établie et largement diffusée, pour si possible, susciter d'autres réalisations. Une première création sera certainement un mouvement déclencheur et une carte de visite.

### **Conclusion**

La Municipalité adhère pleinement à la création de jardins potagers avec tous les avantages que cela comporte et qui ont été définis dans le présent préavis. Elle espère que celui-ci suscitera des vocations et un intérêt de la part de la population. S'il n'est pas possible d'imposer quoi que ce soit, la Municipalité soutiendra par contre toute initiative, donnera les conseils essentiels et ses services apporteront l'aide nécessaire.

La démarche qui consiste à créer de nouveaux espaces de rencontres, telles que les potagers urbains proposés dans le présent postulat, va dans le sens de la volonté politique de la Municipalité. En effet, elle favorise la cohésion sociale, la récolte non seulement de légumes, mais aussi de nouvelles amitiés nées d'échanges de conseils et d'aide mutuelle, prenant ainsi le contre-pied à l'individualisme contemporain.

---

La Municipalité considère avoir ainsi répondu au postulat de M. le Conseiller communal Alberto Mocchi relatif aux potagers urbains dans les quartiers de Renens.

---

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 44-2013 de la Municipalité du 14 octobre 2013,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Alberto Mocchi intitulé "pour des potagers urbains dans les quartiers de Renens".

---

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 octobre 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

Membre de la Municipalité concerné : M. Jean-Marc Dupuis